

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Stanislas que :

Le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 est modifié comme suit :

La séance ordinaire prévue le 03 août est reportée au 10 août

Ladite séance se tiendra au 1302, rue Principale à 19 h 30.

Donné à Saint-Stanislas le mardi 07 juillet 2026.



Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière